

MAIRIE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015

Le 7 avril 2015, le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} avril 2015, s'est réuni à 18h45, en séance publique à la mairie sous la présidence de Maryse DI BERNARDO, maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13
Pouvoirs : 1

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie, DÉCALOGNE Charles, DHOOGHE Véronique, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, GOULAY Joël, LESOURD Monique, MAUDUIT Lilian, PHELIPPOT Samuel, RIAUX Xavier et SONGEUR Sylvie formant la majorité des membres.

Etaient absents:

Madame MENDES Frédérique (excusée - pouvoir à Madame DI BERNARDO Maryse), Monsieur DA COSTA GOMES Alberto (excusé).

Monsieur PHELIPPOT Samuel a été élu secrétaire de séance.

Communication préalable :

Néant.

1. Compte rendu de la séance du 10 février 2015

Madame le Maire en donne lecture et le soumet au vote de l'assemblée : il est adopté à l'unanimité.

2. Compte de Gestion 2014

3. Compte Administratif 2014

Madame le Maire rappelle aux conseillers présents que le Compte de Gestion est le document budgétaire établi par la Trésorerie d'Épône, comptable assignataire de la commune, tandis que le Compte Administratif est celui établi par les services de la collectivité ordonnatrice.

- Le résultat de l'exercice 2014, après vérification avec la Trésorerie d'Épône, se présente comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	474 564,31 €	256 050,57 €
Dépenses	518 666,25 €	242 401,20 €
Résultats/section	- 44 101,94 €	13 649,37 €
Résultats cumulés 2013	54 738,81 €	40 172,34 €
Résultats cumulés 2014	10 636,87 €	53 821,71 €
	64 458,58 €	

- Le Compte de gestion 2014 établi par la Trésorerie d'Épône est conforme au Compte administratif 2014 tel que présenté ci-dessus.

F&A 45 GS JIC
CD P JBS
CB

- Les restes à réaliser 2014 s'établissent comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article	Nature de la dépense	Budgétée 2014 non réalisée
Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »		
2031	Frais d'étude « Liaison inter RD » (opération n° 026)	2 977,99 €
2031	Frais d'étude « Préau La Grange » (opération n° 028)	4 650,00 €
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »		
2111	Acquisition terrains	3 596,47 €
2135	Travaux « Préau La Grange » (opération n° 028)	54 044,00 €
2151	Travaux « Liaison inter RD » (opération n° 026)	174 000,00 €
		239 268,46 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Article	Nature de la recette	Budgétée 2014 non réalisée
1323	Subvention CG 78 « Liaison inter RD » (opération n° 026)	161 700,00 €
13251	Fonds de concours CAMY « Préau La Grange » (opération n° 028)	67 000,00 €
		228 700,00 €

Besoin en autofinancement : **10 568,46 €**

Délibération n° MD 603/2015 adoptée à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de Gestion de l'année 2014 ne présente aucune anomalie,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Madame Brigitte LORIER, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

* * * * *

Délibération n° MD 604/2015 adoptée à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.2122-21,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2014 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2014,

Sur proposition de Monsieur François-André, adjoint aux finances, Madame le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Fxt S GS CD CB 33

- | | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------------------------|----------------------|--------------------|
| Recettes | 474 564,31 € | 256 050,57 € |
| Dépenses | 518 666,25 € | 242 401,20 € |
| Résultats/section | - 44 101,94 € | 13 649,37 € |
| | | |
| <i>Résultats cumulés 2013</i> | 54 738,81 € | 40 172,34 € |
| | | |
| Résultats cumulés 2014 | 10 636,87 € | 53 821,71 € |
| | 64 458,58 € | |

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	219 730,00	216 643,74	0,00	0,00	3 086,26
6042	Achat presta° service sauf terra	17 000,00	12 250,23	0,00	0,00	4 749,77
60611	Eau & assainissement	1 800,00	1 130,43	0,00	0,00	669,57
60612	Energie-électricité	28 300,00	21 694,14	0,00	0,00	6 605,86
60622	Carburants	1 900,00	1 625,01	0,00	0,00	274,99
60623	Alimentation	1 000,00	222,69	0,00	0,00	777,31
60624	Produits de traitement	2 400,00	404,46	0,00	0,00	1 995,54
60628	Autres fournitures non stockées	2 050,00	1 022,44	0,00	0,00	1 027,56
60631	Fournitures d'entretien	3 400,00	2 630,20	0,00	0,00	769,80
60632	F. de petit équipement	2 000,00	4 213,50	0,00	0,00	0,00
60633	F. de voirie	1 500,00	864,73	0,00	0,00	635,27
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 703,56	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 700,00	5 160,51	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	3 000,00	2 654,03	0,00	0,00	345,97
6068	Autres matières & fournitures	8 500,00	7 965,20	0,00	0,00	534,80
611	Contrats prestata° services	4 200,00	3 601,19	0,00	0,00	598,81
6135	Locations mobilières	13 200,00	12 056,31	0,00	0,00	1 143,69
61522	Entretien de bâtiments	7 000,00	5 919,80	0,00	0,00	1 080,20
61523	Entretien de voies et reseaux	70 000,00	73 350,28	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien de bois et forêts	0,00	3 664,72	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 300,00	1 639,63	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 400,00	3 471,82	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	13 000,00	12 959,11	0,00	0,00	40,89
617	Etudes et recherches	850,00	7 584,00	0,00	0,00	0,00
6182	Doc. générale et Technique	1 700,00	1 219,40	0,00	0,00	480,60
6184	Versements à des organ.form.	1 000,00	380,00	0,00	0,00	620,00
6185	Frais de colloques,séminaires	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	1 515,56	0,00	0,00	484,44
6225	Indemn. comptable,régisseur	500,00	220,00	0,00	0,00	280,00
6231	Annonces et insertions	500,00	288,00	0,00	0,00	212,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	17 190,54	0,00	0,00	0,00
6247	Transp.collectifs	3 600,00	2 054,55	0,00	0,00	1 545,45
6256	Missions	0,00	38,30	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 200,00	1 411,13	0,00	0,00	788,87
6262	Frais de télécommunication	2 600,00	2 355,61	0,00	0,00	244,39
6281	Concours divers (cotisations)	230,00	222,06	0,00	0,00	7,94
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 800,00	995,00	0,00	0,00	805,00
6288	Autres services extérieurs	1 850,00	845,60	0,00	0,00	1 004,40
63512	Taxes foncières	200,00	120,00	0,00	0,00	80,00
012	Charges de personnel	207 000,00	182 925,48	0,00	0,00	24 074,52
6331	Versement de transport	1 800,00	1 844,60	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1 le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions simplifiées.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 642 = RI 640.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 012 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	1 300,00	1 367,34	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts & taxes	400,00	367,30	0,00	0,00	32,70
6411	Personnel titulaire	100 000,00	90 561,62	0,00	0,00	9 438,38
6413	Personnel non titulaire	8 300,00	10 117,49	0,00	0,00	0,00
64168	Autres	38 000,00	29 628,87	0,00	0,00	8 371,13
6451	Cotisations à l'URSSAF	15 000,00	15 257,77	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations caisses retraite	32 000,00	25 209,31	0,00	0,00	6 790,69
6454	Cotisations ASSEDIC	3 000,00	2 531,78	0,00	0,00	468,22
6455	Cotisations Assurances Personnel	5 000,00	4 635,20	0,00	0,00	364,80
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	700,00	330,00	0,00	0,00	370,00
6458	Cotisations autres organismes	500,00	896,20	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	1 000,00	178,00	0,00	0,00	822,00
014	Atténuations de produits	52 665,00	51 084,00	0,00	0,00	1 581,00
739118	Autres reversements de fiscalité	2 800,00	2 108,00	0,00	0,00	692,00
73923	Reversements FNGIR	44 565,00	44 565,00	0,00	0,00	0,00
73925	Fonds péréq. interco et commun.	5 300,00	4 411,00	0,00	0,00	889,00
65	Autres charges gestion courante	65 800,00	63 259,17	0,00	0,00	2 540,83
6531	Indemnités élus	26 000,00	25 431,72	0,00	0,00	568,28
6533	Cotisations retraite élus	2 000,00	1 505,10	0,00	0,00	494,90
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	4 200,00	3 689,84	0,00	0,00	510,16
6535	Formation élus	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6554	Contribution organ.regroup.	22 200,00	22 010,46	0,00	0,00	189,54
6558	Autres dépenses obligatoires	500,00	112,05	0,00	0,00	387,95
657361	Caisse des écoles	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
657362	CCAS	6 200,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	4 000,00	3 810,00	0,00	0,00	190,00
656	Frais de fonct. des grps d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		545 195,00	513 912,39	0,00	0,00	31 282,61
66	Charges financières (b)	3 800,00	3 758,35	0,00	0,00	41,65
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 600,00	3 558,35	0,00	0,00	41,65
668	Autres charges financières	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	995,51	0,00	0,00	4,49
673	Titres annulés (exerc.antér.)	1 000,00	881,17	0,00	0,00	118,83
678	Autres charges exception.	0,00	114,34	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	939,81				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		550 934,81	518 666,25	0,00	0,00	32 268,56
023	Virement à la sect° d'investis.	0,00	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. DF 042 = R() C40.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Fx A § 65
 CD
 JAC
 CB
 VD

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	CA 2014
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	550 934,81	518 666,25	0,00	0,00	32 268,56
	Pour information	0,00				
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2013					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2013	0,00
= Différence ICNE 2014 - ICNE 2013	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

FxA

DS GS

CD

EB

JAC

DB

VD

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	11 000,00	18 134,71	0,00	0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	10 000,00	17 903,34	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.	1 000,00	231,37	0,00	0,00	768,63
70	Produits des services	31 600,00	25 442,24	0,00	0,00	6 157,76
70311	Concessions dans les cimetières	900,00	1 509,80	0,00	0,00	0,00
70323	Redev occup domaine public	500,00	214,58	0,00	0,00	285,42
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	28 000,00	21 635,86	0,00	0,00	6 364,14
7083	Locations diverses(-immeub)	2 200,00	1 582,00	0,00	0,00	618,00
70878	Remb par autres redevables	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	313 986,00	324 321,46	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	203 000,00	206 422,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	48,00	0,00	0,00	0,00
7321	Attribution de compensation	58 986,00	58 986,00	0,00	0,00	0,00
7322	Dot. de solidarité communautaire	0,00	2 936,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe sur l'électricité	12 000,00	18 259,91	0,00	0,00	0,00
7381	Taxe add. droits de mutation	40 000,00	37 669,55	0,00	0,00	2 330,45
74	Dotations et participations	117 610,00	82 656,43	0,00	0,00	34 953,57
7411	Dotation forfaitaire	71 700,00	66 714,00	0,00	0,00	4 986,00
74121	Dot Solidarité rurale	5 750,00	5 813,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	0,00	1 190,43	0,00	0,00	0,00
748314	Dotat ^o unique compensat ^o TP	850,00	688,00	0,00	0,00	162,00
74834	Etat/compens. taxe fonc.	2 250,00	2 317,00	0,00	0,00	0,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	2 900,00	3 327,00	0,00	0,00	0,00
74836	Dot. Compensat ^o TP - syndicales	5 160,00	2 607,00	0,00	0,00	2 553,00
748371	Dotat ^o équlpt territoires ruraux	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
7488	Autres attribut ^o et participat ^o	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
75	Autres produits gestion courante	22 000,00	23 733,53	0,00	0,00	0,00
751	Redev concessions, brevets...	0,00	542,80	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	22 000,00	23 190,73	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		496 196,00	474 288,37	0,00	0,00	21 907,63
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	275,94	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	275,94	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		496 196,00	474 564,31	0,00	0,00	21 631,69
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		496 196,00	474 564,31	0,00	0,00	21 631,69
Pour Information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2013		54 738,81				

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 043.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7315 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2013	0,00
= Différence ICNE 2014 - ICNE 2013	0,00

FXA 865 JMC
CB CD MP VD 993

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	CA 2014
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	30 347.58	21 636,48	7 627,99	1 083.11
2031	Frais d'études	30 347.58	18 939,60	7 627,99	3 779.99
2033	Frais insertion	0.00	2 696,88	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	558 445.71	212 104,48	231 640,47	114 700.76
2111	Terrains nus	6 273.19	2 676,72	3 596,47	0.00
2135	Installations générales	168 172.52	122 607,14	54 044,00	0.00
2151	Réseaux de voirie	384 000.00	0,00	174 000,00	210 000.00
21538	Autres réseaux	0.00	69 464,82	0,00	0.00
21578	Autre matériel et outillage	0.00	338,40	0,00	0.00
2158	Autres matériels & outillage	0.00	9 198,24	0,00	0.00
2183	Matériel de bureau et info.	0.00	454,73	0,00	0.00
2184	Mobilier	0.00	5 373,33	0,00	0.00
2188	Autres immo corporelles	0.00	1 991,10	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des dépenses d'équipement		588 793.29	233 740,96	239 268,46	115 783.87
10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	27 000.00	0,00	0,00	27 000.00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	27 000.00	0,00	0,00	27 000.00
16	Remboursement d'emprunts	8 700.00	8 660,24	0,00	39.76
1641	Emprunts en euros	8 700.00	8 660,24	0,00	39.76
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
020	Dépenses imprévues Invest	0.00			
Total des dépenses financières		35 700.00	8 660,24	0,00	27 039.76
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DEPENSES REELLES		624 493.29	242 401,20	239 268,46	142 823.63
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00		
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0,00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		624 493.29	242 401,20	239 268,46	142 823.63
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2013		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B5 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, D1 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041= R1 041.

FXA

GS

CJ

CB

JAC

VD 212

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	CA 2014
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2013)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	255 700.00	19 126,08	228 700,00	7 873.92
1323	Départements	161 700.00	1 605,00	161 700,00	0.00
13251	Subv du GFP de rattachement	67 000.00	0,00	67 000,00	0.00
1328	Autres	0.00	9 393,08	0,00	0.00
1341	Dotat* équiit territoires ruraux	27 000.00	8 128,00	0,00	18 872.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	295 379.05	200 000,00	0,00	95 379.05
1641	Emprunts en euros	295 379.05	200 000,00	0,00	95 379.05
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0,00	0,00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0.00
22	Immos reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0.00
Total des recettes d'équipement		551 079.05	219 126,08	228 700,00	103 252.97
10	Dotations Fonds divers Réserves	33 241.90	36 924,49	0,00	0.00
10222	FCTVA	500.00	2 398,00	0,00	0.00
10226	Taxe d'aménagement	120.95	1 905,54	0,00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement	32 620.95	32 620,95	0,00	0.00
18	Compte de liaison	0.00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances ratta	0.00	0,00	0,00	0.00
27	Autres immos financières	0.00	0,00	0,00	0.00
024	Produits des cessions	0.00			
Total des recettes financières		33 241.90	36 924,49	0,00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0,00	0,00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		584 320.95	256 050,57	228 700,00	99 570.38
041	Opérations patrimoniales (5)	0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0.00	0,00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		584 320.95	256 050,57	228 700,00	99 570.38
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2013		40 172,34			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

5. Taxes communales 2015

La baisse des dotations de l'Etat subie et les dépenses prévues rendent nécessaire une augmentation des taux d'imposition que les membres de la commission souhaitent limitée et progressive. Il est donc proposé d'augmenter de 0,50 point les 3 taux :

	Bases prév. 2015	Maintien des taux		Augmentation des taux	
		Taux	Produits attendus	Taux	Produits attendus
Taxe d'Habitation	1 128 000 €	9,42 %	106 257 €	9,92 %	111 897 €
Taxe Foncière bâti	696 200 €	13,26 %	92 316 €	13,76 %	95 797 €
Taxe Foncière non-bâti	14 900 €	73,77 %	10 991 €	74,27 %	11 066 €
TOTAL			209 564 €		218 685 €

Délibération n° MD 606/2015 adoptée à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état fiscal n°1259 COM,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2015 selon le tableau ci-dessous pour un produit fiscal attendu :*

	Bases prévisionnelles 2015	Taux	Produits attendus
Taxe d'Habitation	1 128 000 €	9,92 %	111 897,60 €
Taxe Foncière bâti	696 200 €	13,76 %	95 797,12 €
Taxe Foncière non-bâti	14 900 €	74,27 %	11 066,23 €
TOTAL			218 760,95 €

- *Dit que le montant prévisionnel des contributions directes ainsi voté est inscrit à l'article 73111 du budget primitif 2015.*

6. Subventions aux associations 2015

Plusieurs demandes de subvention nous sont parvenues :

Association	Subvention 2014	Montant sollicité	Proposition 2015
Comité des Fêtes	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Association Sportive du Lycée Vincent Van Gogh d'Aubergenville	10 €	10 € par lycéen falaisien, soit 30 €	30 €
Les Abeilles de La Falaise	500 €	500 €	500 €
Croix-Rouge Française (Maule)	200 €	Pas de mt demandé	-
AFM Téléthon	0 €	Pas de mt demandé	-
Association Prévention Routière 78	200 €	Moy. 2014 : 140 €	200 €
Les restaurants du coeur	200 €	Demande non reçue	-
Secours Catholique Caritas France	200 €	Demande non reçue	-
	3 810 €		3 230,00 €

À noter que la Coopérative scolaire de l'école « Les 3 Tilleuls » ne figure pas au tableau des subventions 2015 car il est décidé de participer à hauteur de 50% du projet cirque de l'école en prenant en charge directement une partie des frais de représentation de l'intervenant « Stabylo » (chapitre 012 « Charges du personnel »).

À toutes fins utiles, il est rappelé que les demandes de subvention doivent normalement comprendre un rapport d'activité et un bilan financier de l'exercice passé si une subvention a déjà été versée ainsi qu'un budget prévisionnel pour l'exercice au titre duquel est demandée une nouvelle subvention. Il existe un dossier unique de subvention (Cerfa n° 12156*03) téléchargeable sur internet.

Délibération n° MD 607/2015 adoptée à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions de la commission des finances réunie le 24 mars 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les subventions attribuées aux associations et établissements publics pour l'année 2015 selon le détail figurant ci-après, arrêté à la somme de 3 230,00 € :

Comité des Fêtes de La Falaise	2 500 €
Les Abeilles de La Falaise	500 €
Association Prévention Routière 78	200 €
Association Sportive du Lycée Vincent Van Gogh d'Aubergenville	30 €

Il est précisé que toute demande de subvention adressée postérieurement sera étudiée dans le cadre du prochain budget.

Jac FxA
GS JD
CB CJ MB JB

7. Budget Primitif 2015

► Outre les recettes liées à la fiscalité locale (taux communaux) ci-dessus, les recettes prévues pour 2015 sont :

- L'attribution de compensation (article 7321) : dans le cadre des charges et des impositions transférées à la CAMY depuis le 1^{er} janvier 2012, l'attribution de compensation à percevoir pour l'année 2015 est maintenue à 58 986 € (depuis 2013 : 58 986 €).
- Les dotations de l'État en diminution constante :

Dotations	Imputations BP	2013	2014	2015
Dotation globale forfaitaire (DGF)*	7411	73 550 €	66 714 €	55 295 €
Dotation de solidarité rurale (DSR)*	74121	5 899 €	5 813 €	5 509 €
Dotation unique compensations TP**	748314	874 €	688 €	454 €
Dotation de compensation taxe foncière**	74834	2 328 €	2 317 €	2 132 €
Dotation de compensation taxe habitation**	74835	3 001 €	3 327 €	3 321 €
Dotation comp. taxe prof. (DCRTP)	74836	5 294 €	2 607 €	- €
* Mis en ligne DGCL le 01/04/2015 ** Etat 1259 page 2		90 946 €	81 466 €	66 711 €

► Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement :

- Chapitre 011 - Charges générales : les montants sont proposés sur la base du fonctionnement 2014.
- Chapitre 012 - Charges du personnel : les montants sont proposés sur la base du fonctionnement 2014. Le tableau des effectifs s'établit comme suit :

Agents titulaires		Agents non titulaires	
Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet
Karine BARGAT-PAIS Secrétaire de mairie	Isabelle DAUTEL Adj. technique cantine + garderie du soir	Michel MERCIER (CAE)** Adjoint technique → <i>Nomination stagiaire prévue au 13/05/2015</i>	Alexandra JACOB (CAE)** Surv. cantine + garderie du soir
Florent THORAVAL Adjoint technique	Isabelle VÉRON ATSEM + Garderie du matin		Djamila MANDIN (CDD) Adjoint technique + surv. cantine
	Palmira ELCHINGER (CLD)* Adj. technique cantine → <i>Mise à la retraite anticipée en cours</i>		Solène DALENCOURT (CAE)** Accueil secrétariat → <i>Nomination stagiaire prévue au 01/09/2015</i>

* : Congé [maladie] longue durée

** : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (contrat aidé)

À noter qu'à compter du 1^{er} septembre 2015, les horaires de Mesdames DAUTEL et VÉRON devront être recalculés afin de tenir compte des nouveaux horaires scolaires qui seront votés fin mai. De même, il conviendra de confirmer le recrutement de l'intervenante pour le groupe « Aide aux devoirs/lecture » pour les TAP des vendredis après-midi.

- Chapitre 65 – Autres charges courantes : les comptes habituels sont maintenus à leur niveau habituel sauf :
 - Les contributions à reverser aux syndicats intercommunaux (article 6554) :

	Contributions 2014	Contributions 2015
Le SIRÉ*	19 930,68 €	22 832,49 €
Le SITS Mantes-Maule-Septeuil	50,00 €	50,00 €
Le SMA Mauldre Aval*	1 936,33 €	2 461,20 €
Le Syndicat pour le MARPA	93,45 €	100,00 €
* Mt notifiés	22 010,46 €	25 443,69 €

FXA

45

65

SRC

VB

CB

CD

DD

BB

→ Les contributions aux organismes para-municipaux (article 657361 et 2) :

	Contributions 2014	Propositions 2015
Le CCAS (art. 657361)	6 200,00 €	6 200 €
La Caisse des Écoles (art. 657362)	500,00 €	- €
	6 700,00 €	6 200 €

- Chapitre 014 – Atténuation de produits (contributions à reverser à l'État)

→ Le FNGIR (article 73923) :

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources 2015 nous a été notifié le 19 mars 2015 pour 44 565 € (idem 2013 et 2014).

→ Le FPIC (article 73925) :

La loi de finances 2015 prévoit que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) progressera de 210 M€ entre 2014 et 2015, soit une hausse de plus de 36 %.

2012	2013	2014	2015
1 178 € (CAMY)	2 677 €	4 411 €	6 000 €

- Chapitre 66 – Charges financières : il y a désormais 2 emprunts à honorer :

Objet	Durée	Date dernière échéance	Annuités 2015	Capital Art. 1641	Intérêts Art. 66111
Prg triennal voirie 2011	15 ans	06/04/2025	12 218,59 €	8 912,26 €	3 306,33 €
Liaison inter-RD	10 ans	20/08/2024	11 524,13 €	10 000,00 €	1 524,13 €
			12 166,00 €	10 000,00 €	2 166,00 €
			35 908,72 €	28 912,26 €	6 996,46 €

► **En section d'investissement, des opérations sont programmées :**

- Aménagement d'un préau à la salle « La Grange » (opération n° 028)

228 893,45 € TTC

DÉPENSES	RECETTES
Articles 2031/2135 : Reste à réaliser 2014 : 58 694 € Crédits à ouvrir BP 2015 : 72 456,85 €	Article 13251 (fonds de concours CAMY) : Reste à réaliser 2014 : 67 000 € Crédits à ouvrir BP 2015 : 734 € Article 1341 (DETR 2013) : Crédits à ouvrir BP 2015 : 18 996 €

FCTVA reversement en 2015 et 2016 : 27 093,60 €

- Liaison inter-RD 191 et 113 - « Prés Dieu » et « Grands Prés » (opération n° 026)

293 474,40 € TTC

DÉPENSES	RECETTES
Articles 2031/2151 : Reste à réaliser 2014 : 176 977,99 € Crédits à ouvrir BP 2015 : 113 252,41 €	Article 1323 (subvention Département) : Reste à réaliser 2014 : 161 700 €

FCTVA reversement en 2016 : 48 912,40 €

- Aménagement sécuritaire « Entrée de village - rue des Grands Prés »

37 151,04 € TTC

30C FxA VD
GS 37 151,04 € TTC
CB CD PP JB

• Aménagement d'une aire de jeux – acquisition de terrains (Article 2111)

Les terrains restant à acquérir sont les parcelles cadastrées :

- AC18 (UDAF pour Mme FUSILS Léone) : 3 150 m ²	Refus
- AC19 (M. WATELET) : 1 535 m ²	
- AC22 (M. Mme CHABERTY) : 770 m ²	
- AC24 (Consorts LECOMTE) : 927 m ²	Acte signé – à régler
- AC25 (Mme FUSILS Pierrette) : 1 018 m ²	

Reste à réaliser 2014 : 3 596,47 €
Crédits à ouvrir BP 2015 : 0 €
→ Attente BP 2016

→ D'autres opérations sont repoussées au budget 2016 :

- Travaux de mise en accessibilité (école, mairie et salle Aigue Flore) - article 2135 74 280 € TTC
(Réserve parlementaire M. ESNOL notifiée pour 10 000 €)
(DETR 2015 sollicitée pour 18 570 €)
(Fonds de concours CAMY sollicité pour 30 950 €)

- Projet de jalonnement des monuments historiques (article 2152)

Devis de la société Empreinte (2013) : 11 357,13 € TTC

- Réfections de voirie (article 61523)

Devis ALIO-TP (novembre 2013) :

- Hameau de Tanqueue : 7 513,20 €	
- Rue de Tanqueue/Chemin de la Mare Malaise : 27 580,92 €	
- Impasse des Brissettes (2 voiries) : 40 419,00 €	Soit 75 513,12 € TTC

La proposition de budget étant présentée, Madame le Maire explique que de nombreux travaux ont été réalisés ou sont en cours et que l'on peut en être fier : aménagement de la salle d'archives et de l'accès au bureau du maire, motorisation du portail du parc Aigue Flore sécurisant ainsi son accès, réfection du parvis de l'école, construction du préau « La Grange », enfouissement des réseaux rue des Grands Prés, aménagement de l'entrée de village rue des Grands Prés, réaménagement de la rue des Prés Dieu, réfection de diverses voiries...

Dans le contexte budgétaire contraint actuel, des économies ont été décidées sur divers postes de dépenses de fonctionnement lors de l'élaboration du budget. Des priorités ont été fixées, tout en ayant conscience de ce qu'il reste à faire, notamment en matière de voiries. Toutefois, il s'avère nécessaire :

- ▶ d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 120 000 € en attendant le versement du solde de différentes subventions,
- ▶ de contracter un nouvel emprunt d'un montant de 150 000 €.

Après négociations avec le Crédit Agricole Ile de France et leurs propositions ayant recueilli l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 mars écoulé, il convient d'autoriser Madame le Maire à les signer.

Départ de Monsieur DÉCALOGNE.

Délibération n° MD 608/2015 adoptée à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2015 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	491 820,41 €	493 653,17 €	985 473,58 €
Recettes	491 820,41 €	493 653,17 €	985 473,58 €

- précise que le Budget Primitif 2015 a été voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	219 730,00	150 570,00	150 570,00
6042	Achat presta° service sauf terra	17 000,00	15 000,00	15 000,00
60611	Eau & assainissement	1 800,00	1 250,00	1 250,00
60612	Energie-électricité	28 300,00	22 000,00	22 000,00
60622	Carburants	1 900,00	1 800,00	1 800,00
60623	Alimentation	1 000,00	300,00	300,00
60624	Produits de traitement	2 400,00	400,00	400,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 050,00	1 100,00	1 100,00
60631	Fournitures d'entretien	3 400,00	2 700,00	2 700,00
60632	F. de petit équipement	2 000,00	3 000,00	3 000,00
60633	F. de voirie	1 500,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	2 700,00	2 800,00	2 800,00
6067	Fournitures scolaires	3 000,00	2 700,00	2 700,00
6068	Autres matières & fournitures	8 500,00	6 850,00	6 850,00
611	Contrats prestatal° services	4 200,00	3 700,00	3 700,00
6135	Locations mobilières	13 200,00	12 200,00	12 200,00
61522	Entretien de bâtiments	7 000,00	5 850,00	5 850,00
61523	Entretien de voies et reseaux	70 000,00	26 000,00	26 000,00
61524	Entretien de bois et forêts		500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 300,00	1 200,00	1 200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 400,00	2 600,00	2 600,00
616	Primes d'assurances	13 000,00	8 500,00	8 500,00
617	Etudes et recherches	850,00	500,00	500,00
6182	Doc. générale et Technique	1 700,00	1 250,00	1 250,00
6184	Versements à des organ.form.	1 000,00	500,00	500,00
6185	Frais de colloques,séminaires	50,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	1 550,00	1 550,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	500,00	300,00	300,00
6231	Annonces et insertions	500,00	300,00	300,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 000,00	15 000,00	15 000,00
6247	Transp.collectifs	3 600,00	2 250,00	2 250,00
6256	Missions		50,00	50,00
6261	Frais d'affranchissement	2 200,00	1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunication	2 600,00	2 550,00	2 550,00
6281	Concours divers (cotisations)	230,00	250,00	250,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 800,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 850,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	200,00	120,00	120,00
012	Charges de personnel	207 000,00	202 870,00	202 870,00
6331	Versement de transport	1 800,00	2 050,00	2 050,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	1 300,00	1 580,00	1 580,00
6338	Autres impôts & taxes	400,00	410,00	410,00
6411	Personnel titulaire	100 000,00	92 000,00	92 000,00
6413	Personnel non titulaire	8 300,00	23 000,00	23 000,00
64168	Autres	38 000,00	29 600,00	29 600,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	15 000,00	18 250,00	18 250,00
6453	Cotisations caisses retraite	32 000,00	26 000,00	26 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	3 000,00	3 200,00	3 200,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	5 000,00	4 600,00	4 600,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	700,00	280,00	280,00
6458	Cotisations autres organismes	500,00	900,00	900,00
6475	Médecine du travail	1 000,00	1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	52 665,00	51 200,00	51 200,00
739118	Autres reversements de fiscalité	2 800,00	635,00	635,00
73923	Reversements FNGIR	44 565,00	44 565,00	44 565,00
73925	Fonds péréq. interco et commun.	5 300,00	6 000,00	6 000,00

FXA *FS* *GS* *SAC* *VS*
CB *CD* *MD* *MB*

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
65	Autres charges gestion courante	65 800,00	66 515,00	66 515,00
6531	Indemnités élus	26 000,00	25 500,00	25 500,00
6533	Cotisations retraite élus	2 000,00	1 550,00	1 550,00
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	4 200,00	3 700,00	3 700,00
6535	Formation élus	200,00	0,00	0,00
6554	Contribution organ.regrou.	22 200,00	25 445,00	25 445,00
6558	Autres dépenses obligatoires	500,00	120,00	120,00
657361	Caisse des écoles	500,00	0,00	0,00
657362	CCAS	6 200,00	6 200,00	6 200,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	4 000,00	4 000,00	4 000,00
656	Frais de fonct. des grps d'élus		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		545 195,00	471 155,00	471 155,00
66	Charges financières (b)	3 800,00	8 000,00	8 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 600,00	7 000,00	7 000,00
6681	Indemn. rembours emprunt risque	200,00	0,00	0,00
6688	Autres		1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (exerc.antér.)	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	939,81	2 665,41	2 665,41
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		550 934,81	481 820,41	481 820,41
023	Virement à la sect° d'investis.		10 000,00	10 000,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			10 000,00	10 000,00
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		550 934,81	491 820,41	491 820,41

+

RESTES A REALISER 2014 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

491 820,41

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 042.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

FxA 5 GS J+4
CB CD RD VD 993

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges	11 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.	1 000,00	0,00	0,00
70	Produits des services	31 600,00	24 520,00	24 520,00
70311	Concessions dans les cimetières	900,00	300,00	300,00
70323	Redev occup domaine public	500,00	220,00	220,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	28 000,00	21 900,00	21 900,00
7083	Locations diverses(-immeub)	2 200,00	1 600,00	1 600,00
70878	Remb par autres redevables		500,00	500,00
73	Impôts et taxes	313 986,00	334 671,00	334 671,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	203 000,00	218 685,00	218 685,00
7321	Attribution de compensation	58 986,00	58 986,00	58 986,00
7322	Dot. de solidarité communautaire		2 000,00	2 000,00
7351	Taxe sur l'électricité	12 000,00	18 000,00	18 000,00
7381	Taxe add. droits de mutation	40 000,00	37 000,00	37 000,00
74	Dotations et participations	117 610,00	99 011,00	99 011,00
7411	Dotation forfaitaire	71 700,00	55 295,00	55 295,00
74121	Dot Solidarité rurale	5 750,00	5 509,00	5 509,00
748314	Dotat° unique compensat° TP	850,00	454,00	454,00
74834	Etat/compens. taxe fonc.	2 250,00	2 132,00	2 132,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	2 900,00	3 321,00	3 321,00
74836	Dot. Compensat° TP - syndicales	5 160,00	0,00	0,00
748371	Dotat° équipt territoires ruraux	14 000,00	14 800,00	14 800,00
7488	Autres attribut° et participat°	15 000,00	17 500,00	17 500,00
75	Autres produits gestion courante	22 000,00	23 550,00	23 550,00
751	Redev.concessions,brevets...		550,00	550,00
752	Revenus des immeubles	22 000,00	23 000,00	23 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		496 196,00	491 752,00	491 752,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		496 196,00	491 752,00	491 752,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		496 196,00	491 752,00	491 752,00

RESTES A REALISER 2014 (10)	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	68,41
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	491 820,41

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

FXA SPC
G5
CB CD DP 153
V

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	30 347,58	3 300,00	3 300,00
2031	Frais d'études	30 347,58	3 300,00	3 300,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	558 445,71	220 200,00	220 200,00
2111	Terrains nus	6 273,19	0,00	0,00
2135	Installations générales	168 172,52	73 000,00	73 000,00
2151	Réseaux de voirie	384 000,00	147 200,00	147 200,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		588 793,29	223 500,00	223 500,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	27 000,00	0,00	0,00
1341	Dotat* équipt territoires ruraux	27 000,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	8 700,00	29 000,00	29 000,00
1641	Emprunts en euros	8 700,00	29 000,00	29 000,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		1 884,71	1 884,71
020	Dépenses imprévues Invest		1 884,71	1 884,71
Total des dépenses financières		35 700,00	30 884,71	30 884,71
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		624 493,29	254 384,71	254 384,71
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		624 493,29	254 384,71	254 384,71

+	
RESTES A REALISER 2014 (11)	239 268,46
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	493 653,17

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre C24 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

FXA
GS
CR
JMC
CD
MP
VD
133

Commune de LA FALAISE - 78 - BUDGET COMMUNAL	BP 2015
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	255 700,00	24 400,00	24 400,00
1323	Départements	161 700,00	0,00	0,00
13251	Subv du GFP de rattachement	67 000,00	700,00	700,00
1328	Autres		4 800,00	4 800,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	27 000,00	18 900,00	18 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	295 379,05	150 000,00	150 000,00
1641	Emprunts en euros	295 379,05	150 000,00	150 000,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		551 079,05	174 400,00	174 400,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	33 241,90	26 731,46	26 731,46
10222	FCTVA	500,00	15 000,00	15 000,00
10226	Taxe d'aménagement	120,95	1 163,00	1 163,00
1068	Excédents de fonctionnement	32 620,95	10 568,46	10 568,46
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		33 241,90	26 731,46	26 731,46
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		584 320,95	201 131,46	201 131,46
021	Virement de la section de fonct.		10 000,00	10 000,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			10 000,00	10 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		584 320,95	211 131,46	211 131,46

RESTES A REALISER 2014 (10)	228 700,00
-----------------------------	------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	53 821,71
--	-----------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	493 653,17
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

FXA 865
CB
ED
SD
JJB
JTC

Délibération n° MD 609/2015 adoptée à l'unanimité :

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la Commune a besoin d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 120 000 €, celle-ci n'étant débloquée qu'en cas de besoin et selon la somme souhaitée, en attendant le versement du solde de différentes subventions.

Après avis de la Commission des Finances réunie le 24 mars 2015, plusieurs organismes de prêt ont été consultés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ▶ d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Ile de France aux conditions suivantes :
 - ▶ Montant : 120 000,00 €
 - ▶ Durée : 1 an
 - ▶ Taux index Euribor 1 mois + 1,40 %
 - ▶ Commission : 0,30 %
- ▶ de donner pouvoir à Madame le Maire pour utiliser ce contrat de Ligne de Trésorerie.
- ▶ dit que les intérêts seront prélevés le cas échéant au Budget primitif 2015 à l'article 6688.

* * * * *

Délibération n° MD 610/2015 adoptée à l'unanimité :

Considérant les travaux de voirie dans le cadre de la liaison inter-routes départementales concernant la rue des Grands Prés et la rue des Prés Dieu,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt.

Une consultation pour un emprunt à hauteur de 150 000 € a été lancée auprès de divers organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de contracter auprès du Crédit Agricole Ile de France un emprunt « Sagelan » dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ▶ Montant : 150 000 € (cent cinquante mille euros)
- ▶ Durée : 10 ans
- ▶ Taux fixe : 1,50 %
- ▶ Echéance : annuelle (1^{ère} échéance au 15/01/2016)
- ▶ Commission de mise en place : 0 €

Madame le Maire est autorisée à signer ce contrat de prêt au nom de la Commune.

8. Modalités d'imputation au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Afin d'anticiper l'éventuelle demande de notre comptable public, il est proposé de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », à savoir :

- 1) d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- 2) les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- 3) le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- 4) les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- 5) les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

FxA GS STC
CB CD DD BB

- 6) les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Délibération n° MD 611/2015 adoptée à l'unanimité :

Il est proposé de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », à savoir :

- ▶ d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- ▶ les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- ▶ le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- ▶ les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- ▶ les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- ▶ les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les modalités d'imputation au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » telles que présentées ci-dessus.

9. Mise en sommeil de la Caisse des Ecoles

L'article L 212-10-alinéa 3 du code de l'éducation prévoit que « lorsque la Caisse des Ecoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant 3 ans, elle peut être dissoute par délibération du conseil municipal. »

Considérant les difficultés rencontrées pour réunir le conseil d'administration, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles et sur le transfert des charges suivantes, étant précisé que ces compétences sont déjà prises en charge par le budget communal :

- ▶ La restauration scolaire et l'approvisionnement alimentaire
- ▶ Les fournitures scolaires et le matériel pédagogique
- ▶ Les transports scolaires liés aux sorties pédagogiques et classes de découverte
- ▶ Les intervenants extérieurs

À noter qu'il n'y pas d'effectif à transférer mais qu'une régie existe et devra par conséquent être dissoute.

Bien que le Comité d'administration du 1^{er} avril 2015, reporté au 14 avril prochain, n'a pu se tenir faute de participants, le vote du compte de gestion et du compte administratif 2014 constituera le dernier acte de la Caisse des Ecoles et la date de dissolution effective pourra être fixée début 2018.

Délibération n° MD 612/2015 adoptée à l'unanimité :

L'article L 212-10-alinéa 3 du code de l'éducation prévoit que « lorsque la Caisse des Ecoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant 3 ans, elle peut être dissoute par délibération du conseil municipal. »

Considérant les difficultés rencontrées pour réunir le conseil d'administration, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles et sur le transfert des charges suivantes, étant précisé que ces compétences sont déjà prises en charge par le budget communal :

- La restauration scolaire et l'approvisionnement alimentaire
- Les fournitures scolaires et le matériel pédagogique
- Les transports scolaires liés aux sorties pédagogiques et classes de découverte
- Les intervenants extérieurs.

De plus, aucun effectif n'est à transférer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- ▶ la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles de La Falaise
- ▶ l'arrêt des comptes au 31 décembre 2014
- ▶ le transfert des charges budgétaires et d'activités à compter du 1^{er} janvier 2015
- ▶ d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

JHC
FXA GS
CR CD ID 113

Questions diverses

- Rythmes scolaires pour la rentrée 2015/2016 :**

Il était convenu de repousser la proposition de modification des horaires scolaires consistant à regrouper les TAP sur l'après-midi du vendredi en mettant en place un atelier « Aide aux devoirs/lecture » et « Activités Créatives » en parallèle d'une garderie à la rentrée 2015/2015.

Lors du conseil d'école du 2 avril écoulé, la proposition suivante a été présentée, tenant également compte des attentes d'une majorité de parents, à savoir cantine le mercredi midi et prolongation de la garderie du soir :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie du matin	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30	7h30 - 9h00 9h00 - 12h00 12h - 13h30*	7h30 - 8h30	7h30 - 8h30
Ecole - Matin	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30		8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
Cantine	11h30 - 13h30	11h30 - 13h30		11h30 - 13h30	11h30 - 13h30
Ecole - Après-midi	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	X	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30 TAP (Jeux, Lecture, Arts créatifs)
Garderie du soir	16h30 - 19h00	16h30 - 19h00		16h30 - 19h00	16h30 18h00

* Si le nombre de bénéficiaires inscrits est supérieur à 10 enfants – Pas de garderie l'après-midi

Afin de finaliser cette nouvelle organisation, il est souhaitable qu'un groupe de travail soit mis en place pour :

- Rédiger un règlement intérieur des TAP de la même manière que ceux existants pour la cantine et la garderie, en essayant de répondre aux questions qui ont été posées à Mme DUCLOS (par ex : l'enfant peut-il rentrer seul le mercredi midi après la cantine si les parents l'y autorisent expressément, ce qui sera à préciser sur le formulaire d'inscription,...)
- Instaurer un planning des activités : sur tel créneau, quel agent, combien d'enfants, quel local, quel matériel... goûter/pas de goûters ?
- Mettre en place une tarification des TAP et d'une manière générale, de réfléchir à mettre en place ou non des tarifs dégressifs pour les 3 services périscolaires que sont la cantine, la garderie et les TAP.
- Organiser la communication auprès des familles : information écrite à diffuser via l'école, réunion publique de présentation en juin... sachant que nous avons déjà informé par flash distribué aujourd'hui de la trame générale des rythmes scolaires à la rentrée.

Sont volontaires pour participer à ce groupe de travail qui se réunira avant le prochain conseil municipal prévu fin mai : Mmes DI BERNARDO, DUCLOS, BLONDEAU et MENDES et M. COUTREAU, ANDRÉ et RIAUX.

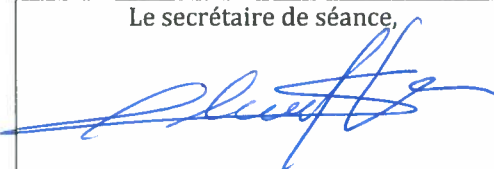
- Terrain constructible non bâti :**

Mme SONGEUR demande s'il est vrai qu'un propriétaire de terrain constructible actuellement non bâti est susceptible d'amende si son terrain reste non bâti. La question sera posée au service Urbanisme de la CAMY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,

Maryse DI BERNARDO

Le secrétaire de séance,

Samuel PHELIPPOT

François-Xavier ANDRÉ



Corinne BLONDEAU



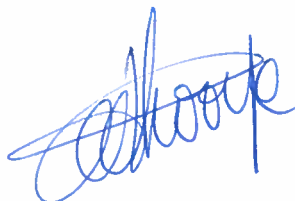
Jean-Marie COUTREAU



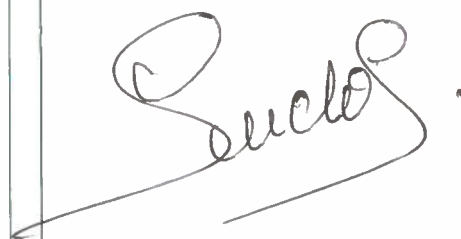
Charles DÉCALOGNE



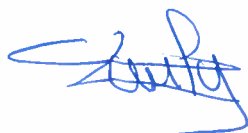
Véronique DHOOGHE



Patricia DUCLOS



Joël GOULAY



Monique LESOURD

Lilian MAUDUIT

Xavier RIAUX

Sylvie SONGEUR